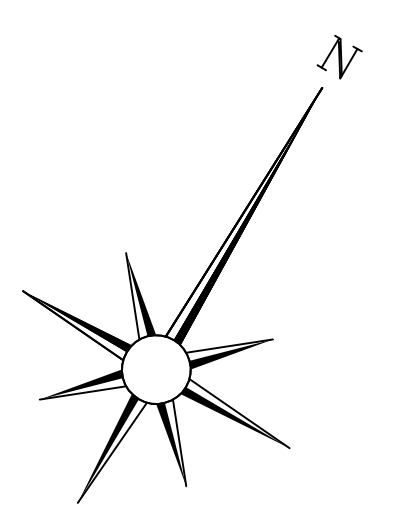
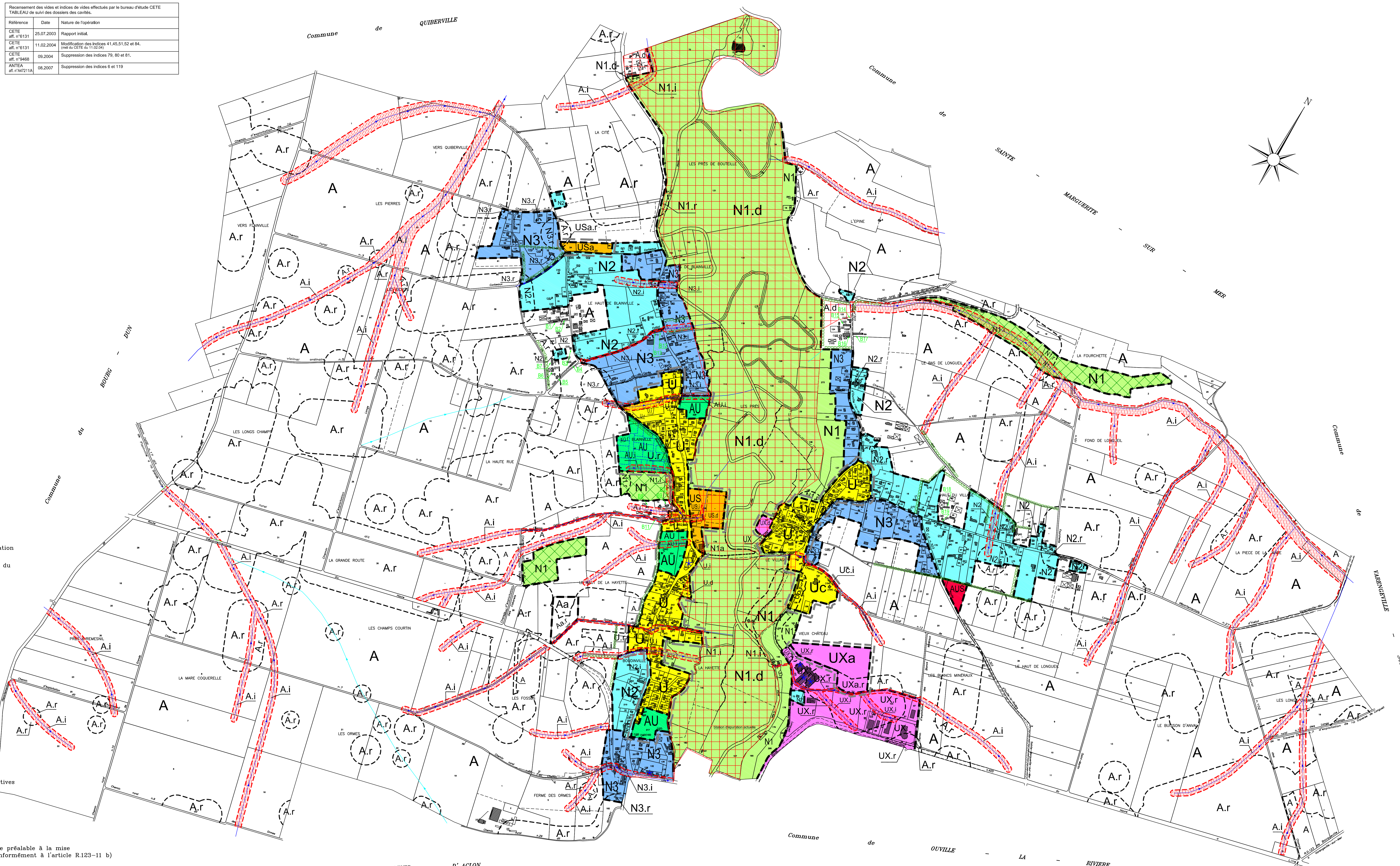


Plan modifié le 6 décembre 2007 après enquête publique  
REVISION  
Prescrite le : 13.04.2000  
Arrêtée le : 29.03.2007  
Approuvée le : 14.12.2007

Reference	Date	Nature de l'opération
CETE aff. n° 9131	25.07.2003	Rapport initial.
CETE aff. n° 9131	11.02.2004	Modification des indices 41, 45, 51, 52 et 84. Index CETE de 1 à 10.
CETE aff. n° 9468	09.2004	Suppression des indices 79, 80 et 81.
ANTEA aff. n° 402114	08.2007	Suppression des indices 6 et 119.



Légende :

- Limite de zone
- Limite de secteur "r"
- Limite communale
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (classé au titre du L.130.1 du C.U.)
- Alignement d'arbres à protéger (classé au titre du L.130.1 du C.U.)
- Emplacement des risques liés aux inondations
- Sens d'écoulement des eaux pluviales (source : bilan hydrologique de l'AREAS)
- Sens d'écoulement des eaux pluviales (source : recensement des cavités de CETE)
- Champ d'expansion de crue de rivière (source : étude préalable à la mise en place du P.P.R. HORIZONS/DBE/Avril 1999)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L.123-3-1 du C.U.
- Périmètre d'application du DPU insinué par la délibération du Conseil Municipal en date du ... (Insinué par anticipation)

- Zones :
- U Zone urbaine
  - UX Zone urbaine à vocation principale d'activités
  - US Zone urbaine à vocation principale d'activités sportives
  - AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat
  - AUS Zone à urbaniser à vocation d'activités socio-culturelles et/ou sportives
  - N1 Zone naturelle et forestière à protéger
  - N2 Zone naturelle à préserver pour son caractère rural
  - N3 Zone naturelle pouvant être densifiée
  - A Zone agricole
- Secteur d : Secteurs de risques liés au champ d'expansion de crue selon l'étude préalable à la mise en place d'un PPR dans les vallées de la Saône et de la Vienne conformément à l'article R.123-11 b)
- Secteur i : Secteurs de risques liés aux inondations selon le bilan hydrologique par l'AREAS reportés conformément à l'article R.123-11 b)
- Secteur r : Secteurs de risques liés à la présence d'un indice de cavité souterraine selon le recensement réalisé par le CETE reportés conformément à l'article R.123-11 b)
- Sites susceptibles d'être pollués selon les données BASIAS reportés conformément à l'article R.123-11 b)